

# ASSEMBLÉE NATIONALE

# 13ème législature

programmes

Question écrite n° 39938

### Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la convention signée le 8 janvier 2009 avec l'association 100 000 entrepreneurs pour organiser des parrainages de classes de collèges et lycées par des entrepreneurs. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le contenu de cette convention et quelles sont les classes qui sont concernées par ce partenariat.

#### Texte de la réponse

Améliorer la connaissance qu'ont les élèves des voies de formation et du monde de l'entreprise, les aider à élaborer un projet d'orientation personnel et réaliste sont deux objectifs majeurs de l'éducation nationale. C'est la raison pour laquelle le monde éducatif et celui de l'entreprise ont opéré un rapprochement significatif qui s'est traduit par la multiplication des conventions et accords-cadres signés entre ces deux partenaires. La convention signée le 8 janvier 2009 avec l'association 100 000 entrepreneurs a pour principal objet de créer une relation directe et concrète entre le monde professionnel et les élèves (en priorité ceux de troisième). Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations qui est mis en place dès la classe de cinquième depuis la rentrée 2008. En effet, ce parcours est ponctué de visites d'information dans les entreprises pour les élèves de cinquième, de témoignages de professionnels, de journées de découverte dans des lieux de formation pour les élèves de quatrième. En troisième, ce parcours comprend la séquence d'observation en milieu professionnel. La convention signée avec l'association 100 000 entrepreneurs participe ainsi à la mise en place de ce parcours au sein des établissements secondaires. Le parrainage d'une classe par un entrepreneur se déroule sur une année scolaire et intègre trois composantes. L'entrepreneur intervient dans la classe, dans le respect des principes de laïcité, de neutralité et d'égalité, afin de partager son expérience sous la forme d'une étude de cas. Ces interventions ont pour objectif de décrire : l'acte d'entreprendre, le fonctionnement d'une entreprise, l'univers professionnel, l'importance du cursus scolaire et quelques pistes d'orientation. Les interventions sont préalablement cadrées par l'établissement avec l'entrepreneur grâce à un guide d'intervention, permettant d'exposer son cas de façon pédagogique. L'entrepreneur organise dans le même esprit une visite de son entreprise pour les élèves et les enseignants de la classe parrainée. L'entrepreneur s'engage aussi à aider les élèves à trouver un stage, soit dans son entreprise, soit auprès de son réseau professionnel. L'association 100 000 entrepreneurs sélectionne les professionnels et organise une formation afin de s'assurer du bon déroulement des parrainages et de leur inscription dans la durée. Ce partenariat devrait trouver sa place au sein du parcours de découverte des métiers et des formations qui est mis en place dès la classe de cinquième depuis la rentrée 2008. En effet, ce dernier est ponctué de visites d'information dans les entreprises pour les élèves de cinquième, de témoignages de professionnels, de journées de découverte dans des lieux de formation pour les élèves de quatrième et se finalise en troisième par la séquence d'observation en milieu professionnel. La convention signée avec l'association 100 000 entrepreneurs participe ainsi à la mise en place de ce parcours au sein des établissements secondaires.

#### Données clés

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE39938

Auteur : M. Éric Ciotti

Circonscription: Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39938
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 20 janvier 2009, page 445 **Réponse publiée le :** 30 juin 2009, page 6567